

Office de Tourisme des Monts de Genève Haute-Savoie France Convention de partenariat 2018 Association

Entre :

Office de Tourisme des Monts de Genève Haute-Savoie France, Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), 8, rue du Petit Malbrande, 74100 Annemasse représenté par Madame Eva Dlabac, Directrice par intérim.

Et :

Nom de l'établissement :

Nom et prénom du responsable :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Fax :

E-mail :

Pièce justificative association loi 1901 (RNA) à fournir

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'officialiser le partenariat entre l'Office de Tourisme des Monts de Genève et le partenaire nommé ci-dessus.

De part cette convention, le partenaire bénéficie des avantages suivants :

- Visibilité sur les supports numériques :
 - **Guide pratique (selon type d'activités proposées),**
 - **Site internet,**
 - Promotion de vos « Bons Plans » sur **my-annemasse.com,**
 - Accès à la **base de données APIDAE,**
 - Accès à **l'espace pro du site Internet de l'Office de Tourisme,**
 - **Inscription à la Newsletter de l'Office de Tourisme des Monts de Genève.**
- Sollicitation du service commercial :
 - **Demande business groupe ou individuel,**
 - Présence sur différents **salons, actions de promotion,**
 - **Billetterie** vendue par le service accueil,
 - Mise en place de **package, excursion.**

ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention prend effet dès sa signature et jusqu'à fin décembre 2018.

ARTICLE 3 – CESSION

Le présent partenariat est consenti à titre strictement personnel en appréciation de la personnalité des partenaires. Il ne pourra faire l'objet d'aucune cession totale ou partielle à titre onéreux ou gratuit.

ARTICLE 4 - LITIGES

Le contrat est soumis au droit français. Tout litige entre les parties, portant sur la validité, l'application et/ou l'interprétation de la présente convention sera porté devant le tribunal compétent.

ARTICLE 5- ECHEANCIER

La convention de partenariat devra impérativement être retournée à Office de Tourisme des Monts de Genève **avant le 26/01/18**.

Le paiement de la cotisation devra être effectuée **avant le 26/01/18**. Selon la délibération n° 2017-18, en cas d'impayé dans les 30 jours après facturation et procédures de relance, l'Office de Tourisme des Monts de Genève se réserve le droit de lancer la procédure de recouvrement auprès du Trésor Public.

ARTICLE 6 - COTISATION

Nous vous remercions de compléter ci-dessous les prestations de votre partenariat à l'Office de Tourisme des Monts de Genève.

Association tout type	Monts de Genève	Total
Total partenariat Monts de Genève 2018	☐ 30 €	30 €

ARTICLE 7 - CHARTE DU PARTENAIRE

L'Office de Tourisme des Monts de Genève est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), classé Office de Tourisme catégorie 1 et labellisé *Qualité Tourisme* depuis fin 2013. Aux côtés de l'équipe, le Comité de direction, composé d'élus et de professionnels du tourisme, valide les grands axes de développement de la structure dans le but d'accroître les retombées commerciales de ses partenaires et, plus globalement, de valoriser l'image touristique d'une destination intégrée à la grande métropole genevoise.

L'Office de Tourisme des Monts de Genève regroupe des partenaires issus du monde touristique : hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités loisirs, grands équipements touristiques. L'Office de Tourisme des Monts de Genève a besoin de votre collaboration pour optimiser ses services.

Les relations étroites existant entre l'Office de Tourisme des Monts de Genève et ses partenaires reposent sur une mise à jour permanente de l'information, sur une réactivité par rapport aux besoins exprimés et sur les outils de qualité que nous pouvons vous proposer. Devenir partenaire à l'Office de Tourisme des Monts de Genève, c'est vous engager avec nous dans une collaboration active en participant au développement et à la promotion de la destination. C'est également un moyen de vous faire connaître et de rejoindre ceux qui œuvrent pour la mise en valeur de la qualité du tourisme.

Travaillons ensemble dans un objectif commun de satisfaction de la clientèle pour le développement touristique de notre territoire !

En devenant un partenaire, vous vous engagez à :

- Promouvoir et valoriser votre offre ainsi que l'offre globale de la destination, être relais d'information, faire connaître les suggestions de visites, activités, spectacles proposés par l'Office de Tourisme,
- Consulter les outils mis gratuitement à votre disposition par l'Office de Tourisme des Monts de Genève (sites web et mobile, réseaux sociaux, forum pro...) pour communiquer à votre clientèle des informations fiables, et les inviter à s'y référer,
- Répondre dans les délais prescrits aux demandes de renseignements émanant de l'Office. Tout retard est préjudiciable à l'établissement des documents d'information à destination des clients et en conséquence, à l'ensemble des partenaires,
- Pour les hébergeurs : communiquer vos disponibilités afin que l'Office de Tourisme puisse tenir à jour la liste des hébergements libres, et les afficher quotidiennement,
- Répondre aux consultations groupes transmises par le service commercial dans les délais impartis,
- Répondre dans les meilleurs délais (moins de 15 jours) aux courriers de réclamation client transmis par l'Office de Tourisme des Monts de Genève. L'Office de Tourisme des Monts de Genève est en lien avec les organismes officiels et se réserve le droit de suspendre le partenariat suite à plusieurs plaintes de la part des visiteurs et aux non réponses du partenaire,
- Fournir les informations de votre activité sur les résultats de fréquentation (Taux de remplissage, nombre de visiteurs...). L'Office de Tourisme des Monts de Genève pourra ainsi mettre en place un observatoire touristique local permettant de développer une politique de communication et de commercialisation efficace en fonction des besoins du territoire et de chacun,
- Informer le service commercial des changements relatifs à votre activité,
- Pour apport de marché, l'Office de Tourisme des Monts de Genève applique les commissions suivantes :
 - Sur le montant de l'hébergement net facturé : 5% pour une seule nuit (pour moins de 10 personnes) 8% à partir de deux nuits (au-delà de 10 personnes dès la première nuit)
 - Sur la restauration (hors petit-déjeuner), le traiteur, les transports, les locations de salles et autres services : 5% sur le montant net facturé
 - 5% sur la billetterie, sur le prix du ticket
- De même, le prestataire s'engage à respecter les Conditions Générales de Vente d'Office de Tourisme,
- Les hébergeurs s'engagent à collecter et reverser la taxe de séjour, sur la base du protocole établi et respecter les délais de versement.

Pièces justificatives OBLIGATOIRES à fournir

- **Activités commerciales** : Extrait de votre KBIS
- **Hôtels et résidences de tourisme** : Copie de votre classement préfectoral le cas échéant
- **Meublés et Chambres d'hôtes** : Déclaration en Mairie de moins de 5 ans - Copie de votre classement préfectoral le cas échéant
- **Activité physique et sportive** : Copie de votre carte professionnelle valide
- **Transport de personnes (Taxi, VTC...)** : Copie de la licence
- **Agences de voyages, TO** : Copie de votre immatriculation valide
- **Tous les partenaires** : Copie de vos labels (Tourisme Handicaps, Clef Verte, Gault et Millau, Clévacances, Gîtes de France, Michelin...)

J'ai lu et j'accepte la charte du partenaire

Fait à Annemasse, en deux exemplaires originaux le

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »

Pour Office de Tourisme des Monts de Genève
Eva Dlabac, Directrice par Intérim

Indiquer le nom de la structure
Indiquer le nom du responsable



Règlement

Règlement en espèces, chèque ou virement bancaire.

Nous vous remercions de bien vouloir libeller votre chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC, et de nous le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous :

Office de Tourisme des Monts de Genève – 8 rue du Petit Malbrande – 74100 ANNEMASSE

Si vous souhaitez régler par virement bancaire, vous pouvez contacter Madame Ludivine SERVANT par téléphone au 04 50 95 88 98 ou par mail à l.servant@annemasse-tourisme.com ou l.servant@montsdegeneve.com afin de recevoir le RIB correspondant.